

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

No. de la
résolution

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ**

Procès-verbal de la troisième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024 tenue le 15 janvier 2024 à 18h30, à l'École secondaire de la Cité, local 204.

SONT PRÉSENTS

Mesdames	
Madeleine Vallières	Enseignante
Alexandra Vachon Francisco	Parent
Myriam Séguin	Parent
Fatma Ben Omrane	Élève
Sara-Michelle Arcouette	Élève
Marie-Claude Giasson	Enseignante
Messieurs	
Ibrahim Daher	Parent
Laurent Bergeron-Collin	Parent
Nabil Aji	Membre du personnel professionnel

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mme Catherine Dubuc	Directrice
M. Joffrey Hugué-Latour	Directeur adjoint

SONT ABSENTS

Nicolas Aubert	Parent
Bettyna Bélizaire	Membre de la communauté
Irène Havyarimana	Parent
Djibril Niang	Enseignant
Véronique Lauzon	Membre du personnel du soutien
Isaak Nault	Élève
Magda Sylvestre	Membre de la communauté

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h35.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Quelques modifications sont apportées.

8.1 Retirer

8.5 Sortie des classes d'accueil

8.6 Campagne de financement de maïs soufflé

Il est proposé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Marie-

....

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	------------------------------------------------------------------------------------------

Claude Giasson, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2023

Des précisions sont apportées au point 7.5.

Les fonds amassés serviront aux activités des élèves

Il est proposé par Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par Madame Madeleine Vallières, d'adopter le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Certaines campagnes de financement seront reportées considérant la grève.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention

6. MESSAGE DES REPRÉSENTANTS

6.1 PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Les enseignants sont de retour. Ils sont en attente des précisions à la suite de l'entente de principe. Le vote aura lieu le 22 janvier 2024.

6.2 PARENTS

Les parents sont heureux du retour en classe des jeunes. Ils espèrent le mieux pour les enseignants et les élèves.

6.3 ÉLÈVES

Les élèves sont contents de revenir à l'école. Il y a plusieurs notions à rattraper.

7. MOT DE LA DIRECTION

- L'équipe de direction a procédé à plusieurs embauches de personne de soutien (TES/TTS) ainsi qu'un enseignant en mathématique (3^e et 4^e secondaire).
- La 2^e étape sera allongée. Les dates seront connues sous peu. Les élèves de 5^e secondaire ne seront pas pénalisés pour leur admission au Cégep.
- Les examens du ministère de fin d'année auront une valeur moindre.
- Le plan de rattrapage devrait s'orienter vers du tutorat en fin de journée et une possibilité de services éducatifs durant la semaine de relâche pour les élèves des classes d'accueil.
- Le temps d'enseignement sera maximisé d'ici à la fin de l'année.

8. DÉCISIONS

8.1 Uniforme de Cheerleading

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	------------------------------------------------------------------------------------------

M. Joffrey Hugué-Latour mentionne qu'il n'y aura pas de compétition cette année. Pour cette raison, nous allons attendre à l'automne prochain pour la commande des uniformes.

8.2 VOYAGE DES FINISSANTS

CÉ #2324-15

M. Hugué-Latour présente les quatre (4) options de voyage à Toronto au 12 au 14 avril 2024 pour les finissants. L'option privilégiée est celle offerte par Alta Voyages au coût de 495\$/élève.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les membres du personnel sont en faveur de cette sortie pour les élèves finissants;
- **CONSIDÉRANT** que les élèves finissants souhaitent une sortie de fin d'année;
- **CONSIDÉRANT** que les frais pour la sortie seront assumés par chaque famille des finissants;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le voyage à Toronto pour les finissants en avril 2024 offert par Alta Voyages au coût de 495 \$.

8.3 UTILISATION DU CELLULAIRE ET AUTRES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

CÉ #2324-16

Madame Catherine Dubuc et M. Joffrey Hugué-Latour mentionnent les particularités de la nouvelle directive du MÉQ concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles loi interdisant l'utilisation du cellulaire en salle de classe. La directive est en vigueur depuis le 31 décembre 2023. Cette règle était déjà inscrite dans le code de vie de l'école. Les modalités d'application peuvent aller jusqu'à confisquer l'appareil et demander aux parents de venir le récupérer à l'école. L'information a été transmise dans l'Infoparent.

- **CONSIDÉRANT** la nouvelle directive du MÉQ concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	------------------------------------------------------------------------------------------

élèves dans les locaux des écoles loi interdisant l'utilisation du cellulaire en salle de classe;

- **CONSIDÉRANT** que cette règle était déjà mentionnée dans le code de vie de l'école;
- **CONSIDÉRANT** l'obligation de l'école de se conformer à la directive;
- **CONSIDÉRANT** que les modalités d'application ont été élaborées en collaboration avec le personnel enseignant;
 - **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Madeline Vallières, appuyé par Madame Myriam Séguin, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les modalités d'application de la nouvelle directive concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles loi interdisant l'utilisation du cellulaire en salle de classe.

8.3 GRILLE-MATIÈRES 2024-2025

CÉ #2324-17

Madame Catherine Dubuc mentionne les changements proposés pour 2024-2025.

- Introduction de l'anglais enrichi en 1^{re} secondaire
- Ajout de 2 périodes pour le cours de mathématique en 3^e secondaire.
- Retrait de 2 périodes en éducation physique et l'ajout de 2 périodes en numérique pour les classes d'accueil.
- **CONSIDÉRANT** que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire de la Cité, le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la direction de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **CONSIDÉRANT** les besoins des élèves de l'école;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Monsieur Nabil Ajji, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par la direction pour l'année scolaire 2024-2025.

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	------------------------------------------------------------------------------------------

CÉ #2324-18

8.5 SORTIES DES CLASSES D'ACCUEIL

Madame Catherine Dubuc présente les sorties prévues pour les élèves des classes d'accueil. Aucune somme d'argent ne sera demandée aux parents étant donné les différentes mesures disponibles au MÉQ. L'appropriation de la culture québécoise est un élément essentiel du programme pour nos élèves des classes d'accueil.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que la planification des sorties a été élaborée par les enseignants concernés;
- **CONSIDÉRANT** que le ministère octroie des subventions qui couvrent les dépenses et qu'aucuns frais ne devront être déboursés par les parents;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Alexandra Vachon Francesco, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les sorties pour les élèves des classes d'accueil pour l'année scolaire 2023-2024.

CÉ #2324-19

8.6 CAMPAGNE DE FINANCEMENT (MAÏS SOUFFLÉ)

Monsieur Joffrey Hugué-Latour présente une nouvelle campagne de financement afin de soutenir nos élèves finissants avec l'activité du bal et/ou album des finissants.

- Vente de maïs soufflé lors des vendredis du mois de mars (2\$/sac)
- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom du Centre de service scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis par ces campagnes de financement serviront à défrayer une partie des coûts reliés aux activités du bal et/ou de l'album pour les finissants;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Madame Myriam Séguin, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** la campagne de financement.

9. INFORMATIONS

9.1 COMITÉ DE PARENTS DU CSSPO

M. Laurent Bergeron-Collin partage les informations suivantes :

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	------------------------------------------------------------------------------------------

- Collecte des opinions des parents concernant la grève;
- Peu d'information depuis la dernière rencontre;
- La prochaine rencontre aura lieu le 16 janvier 2024.

9.2 SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF

Madame Catherine Dubuc effectue le suivi en lien avec l'élaboration du projet éducatif.

- Les valeurs seront déterminées lors d'une activité le 5 février 2024.
- Une présentation des orientations et des objectifs est réalisée.
- Le document de travail sera envoyé aux membres du CÉ à la suite de cette rencontre.

9.3 GESTION DES ABSENCES ET DES RETARDS

M. Joffrey Huguet-Latour présente les modalités en lien avec la gestion des absences et des retards des élèves de l'école. Depuis le début de l'année, l'assiduité des élèves est un volet problématique. Entre 30 et 50 élèves arrivent en retard de façon régulière, et ce, peu importe la période de la journée. Cette situation a un impact direct sur la réussite des élèves et sur l'enseignement offert à l'ensemble du groupe d'élèves.

Une nouvelle technicienne en travail social a été engagée pour soutenir l'équipe et les élèves en adoptant de bonnes habitudes de vie en lien l'assiduité à l'école.

Modalités retenues pour les élèves qui ne respectent pas les directives.

- 1^{re} intervention : atelier de prévention à l'heure du dîner ou en fin de journée
- 2^e intervention : une retenue en fin de journée et un courriel sera envoyé aux parents.
- 3^e intervention : une retenue en fin de journée et un appel sera effectué aux parents.
- 4^e intervention : une retenue en fin de journée et une rencontre avec les parents avec d'établir un plan d'action.

10. VARIA

Le club d'échec reprendra ses activités dès demain.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin que la séance soit levée à 20h15.

La prochaine rencontre aura lieu le 5 février 2024 à 18h30.

Alexandra Vachon Francesco
Présidente

Catherine Dubuc
Directrice